

d'en faire l'objet de deux sciences qui auroient chacune leur méthode. C'est cependant ce qu'ont fait les médecins, et cette erreur grossière explique les choquantes imperfections de toutes les nosologies. L'étendue de la science qui ne permet point à un seul professeur d'en faire l'exposition dans le cours de l'année scolaire, justifie-t-elle la division de la pathologie en interne et en externe? Mais pourquoi les professeurs chargés d'enseigner les maladies ne partageroient-ils par entre eux le vaste domaine de la pathologie, comme on voit dans les écoles de droit plusieurs professeurs expliquer successivement les diverses parties d'un même code?

Toutes les maladies auxquelles le corps humain est sujet, se rapportent à trois grandes classes : lésions physiques, lésions organiques, et lésions vitales : nous allons en exposer successivement, et d'une manière générale, les principaux caractères.

## LÉSIONS PHYSIQUES.

Les lésions physiques affectent nos organes, dans ces qualités dont l'ensemble est désigné par les anatomistes sous le nom de conformation externe; qualités relatives, la plupart dérivées de l'étendue, comme la situation, la grandeur, la figure, la direction des parties.

Elles sont le résultat mécanique d'une cause qui agit mécaniquement. Les plaies ou solutions

de continuité produites par un instrument tranchant, piquant ou contondant; les fractures occasionnées par l'allongement forcé du tissu osseux; les luxations amenées par la violence des mouvemens imprimés à nos parties; une hernie, résultat de l'effort mécanique des puissances expiratoires; toutes ces maladies reconnoissent une cause physique, apportent à nos fonctions un obstacle mécanique.

Les lésions physiques sont presque toujours le résultat de l'action d'un corps extérieur sur le nôtre; quelquefois cependant nos propres organes en sont les agens. C'est ainsi que l'effort des contractions musculaires rompt les os, les tendons et les muscles eux-mêmes : mais c'est toujours en vertu d'un effort mécanique que de semblables lésions s'établissent, peu importe que leur agent existe hors de nous ou en nous-mêmes; qu'un corps étranger soit venu de dehors ou qu'il se soit formé au dedans par l'effet de quelque loi physique ou chimique, sa présence n'en apporte pas moins un obstacle mécanique aux fonctions des parties, caractère essentiel des lésions physiques.

Ces lésions ne supposent point l'état de vie : on peut les imiter, ou plutôt les produire sur le cadavre, dont les parties sont susceptibles de solutions de continuité et de déplacements, comme de plaies, de fractures, de luxations, de hernies, d'obstructions par des corps étrangers introduits, ou même chimiquement formés dans les cavités.

La production des lésions physiques est donc le plus souvent indépendante de la vie; ses actes ne servent qu'au développement des symptômes.

On connoît la manière d'agir de leur cause prochaine; comme cette cause prochaine ou formelle constitue essentiellement la maladie, ou plutôt comme cette cause est la maladie elle-même, qu'elle est le symptôme générateur de tous les autres, qui tous en procèdent d'une façon nécessaire, il suit que les lésions physiques sont parfaitement connues dans leur nature intime; que l'on peut en expliquer le mécanisme, soit dans leur formation, soit dans leur développement. Prenons pour exemple une fracture de la clavicule; la cause formelle ou conjointe de la maladie est la solution de continuité de l'os; cette solution de continuité constitue essentiellement la maladie; elle est le phénomène générateur de tous les autres; la déformation de l'épaule, la douleur, l'impossibilité de porter la main au front par un mouvement de circonduction, etc., etc., dépendent de la rupture du tissu osseux; on connoît, on conçoit, et l'on explique parfaitement le mécanisme de la maladie; on sait quelle est la manière d'agir de ses causes; on peut en suivre et en expliquer la formation; tous les symptômes dérivant de la cause prochaine, on peut donner la raison de leur existence; le rapport des effets aux causes est exactement calculable, tout est mécanique, jusqu'aux moyens de guérison déter-

minés d'après la connoissance de la maladie, et parfaitement adaptés à sa cause. Un calcul vésical se forme dans la vessie en vertu de lois que la chimie fait connoître; sa présence est la cause formelle ou conjointe d'une maladie qui appartient à la classe des lésions physiques: en effet, le corps étranger est un obstacle mécanique à l'exercice des fonctions de la vessie qui le contient, le dérangement dans l'excrétion des urines, les douleurs plus vives au moment où l'on achève d'uriner, etc., etc., tous les symptômes qui décèlent la présence d'un calcul vésical dérivent immédiatement de sa présence, et s'expliquent d'une manière satisfaisante par cette cause bien connue.

Cette parfaite connoissance des lésions physiques les rend susceptibles d'être définies, tandis que l'on est presque toujours borné à décrire les autres lésions soit organiques, soit vitales; mais remarquez que cette définition claire et précise, que l'on peut donner des lésions physiques, n'est autre chose que l'énonciation de leur cause bien connue, tandis que le mécanisme de la production des autres maladies reste enveloppé dans une obscurité profonde, ou n'est éclairé que d'une lumière incertaine.

Une solution de continuité, le bec de lièvre accidentel, quelles que soient ses causes prédisposantes et efficientes, reconnoît pour cause prochaine formelle ou conjointe la division de la lèvre; c'est de cette dernière que dérive le dérangement des

fonctions de la partie malade, qui ne peut plus servir convenablement à l'articulation des sons et à la préhension des alimens, surtout liquides. La parole et la mastication sont empêchées, il y a difformité. Quant aux fistules, que le conduit de Stenon ait été percé dans une plaie du visage, où qu'il le soit par l'effet d'une gangrène, d'un ulcère rongeur, etc., qui ont détruit son teint, quelles que soient les causes prédisposantes et efficientes, la cause prochaine est la perforation du canal excréteur, d'où résultent tous les symptômes de la fistule, tels qu'écoulement de la salive, difformité, malpropreté, insuffisance du liquide pour l'insalivation du bol alimentaire, etc., etc., c'est toujours une lésion physique, quoiqu'elle puisse dépendre d'une maladie qui consiste dans la lésion des propriétés vitales, comme la gangrène, l'inflammation, qui sont alors causes efficientes et prédisposantes de la maladie; et peu importe que la solution de continuité ait été produite par l'exercice vicieux des propriétés vitales inhérentes à la partie malade, ou par celles qui animent le bras d'un autre individu; il en est de même pour tout autre espèce de fistules. Les doigts sont unis par suite d'une brûlure; celle-ci est la cause éloignée ou prédisposante de l'union vicieuse: l'inflammation est la cause efficiente de l'adhésion. Cette adhérence vicieuse ou naturelle des parties, met obstacle aux fonctions de la main. L'imperforation naturelle du vagin empêche l'excrétion du sang men-

struel; de là plusieurs phénomènes. Dans les lésions organiques la cause prochaine est ignorée, elle l'est très-souvent dans les lésions vitales, dans la fièvre quarte par exemple; on ne peut que les décrire. Les causes prédisposantes et efficientes produisent sur les nerfs, le sang, les intestins, le foie, les poumons, etc., ce je ne sais quoi d'où résultent les accès.

Le traitement des lésions physiques est *rationnel* ou *raisonné*, parce que, connoissant la nature intime du mal, nous pouvons calculer et saisir le rapport qui existe entre le mal et le remède. C'est ainsi que dans une division transversale des fibres d'un muscle, nous donnons à la partie la situation et la direction que lui donneroit le muscle coupé, s'il étoit sain et qu'il entrât en action; le raisonnement précède l'expérience, la méthode curative est rationnelle, notre esprit trouve et saisit un rapport évident entre le mal et la manière d'agir du moyen curatif.

Le traitement rationnel des lésions physiques ne se compose le plus souvent que de procédés ou moyens mécaniques; et lors même que l'on met en jeu l'action des organes et les forces de la vie pour opérer la curation d'une lésion physique, c'est souvent en déterminant un effet mécanique que l'on en procure la guérison. Ainsi dans un léger épanchement de liquides entre le crâne et la dure-mère, l'administration soutenue des boissons émétisées, en donnant une autre direction

aux fluides, et augmentant l'action des absorbans de la partie malade, tend à empêcher l'accumulation mécanique du sang, et à favoriser l'évacuation par voie d'absorption du fluide épanché. Les remèdes, les moyens de guérison sont donc le plus souvent mécaniques dans le traitement des lésions physiques; et comme on vient de le voir, lorsque ces moyens ne le sont point en eux-mêmes, ils le sont au moins dans le but que l'on se propose lorsqu'on y a recours. Un corps étranger vénéneux, un poison est introduit dans les voies digestives: soit que vous provoquiez par des irritans l'action mécanique du vomissement qui doit en procurer l'expulsion, soit que vous introduisiez des réactifs chimiques qui le neutralisent, ou des liquides qui, en le délayant, en émoussent l'activité; vous opérez toujours par des moyens dont l'action est connue et calculable par les lois de la physique. Que vous attaquiez le calcul vésical par l'opération de la taille, ou en injectant des réactifs, ce sera toujours une action physique pour guérir une lésion de même nature.

Tout est tellement lié dans le mécanisme bien connu des lésions physiques; les phénomènes qu'elles produisent dérivent si naturellement et si nécessairement en quelque sorte de leur cause prochaine, qu'il suffiroit à un homme parfaitement instruit en anatomie et en physiologie, de connoître cette cause, pour en déduire tous les phénomènes de la maladie, et pouvoir ainsi découvrir

par le seul moyen du raisonnement, quels signes doivent la faire connoître. Soit par exemple la luxation de l'humérus dans le creux de l'aisselle; un bon anatomiste vous dira dans quel sens la direction de l'os doit être changée, quels mouvemens sont devenus impossibles, quels changemens ont dû survenir dans la forme du membre; il inventera en quelque sorte le diagnostic d'une maladie qu'il n'auroit jamais observée. On voit par ce qui précède que dans l'étude de cette classe de maladies, le pathologiste marche toujours éclairé par le flambeau de l'anatomie; on sent également pourquoi, privés des secours de cette science, les anciens ont fait si peu de progrès dans la connoissance de ces lésions, auxquelles on remédie principalement par les moyens chirurgicaux, tandis que les modernes ont à peine ajouté quelques traits aux tableaux qu'ils nous ont transmis du plus grand nombre des lésions vitales.

Les lésions physiques forment une classe de maladies bien distincte dans le vaste domaine de la pathologie; et comme la chirurgie joue le principal rôle dans leur curation, il n'est pas difficile de voir combien sont grandes et la certitude et l'efficacité de cette branche de la thérapeutique.

Un amas de liquide formé entre la dure-mère et le crâne, comprime la substance molle et délicate du cerveau, l'affaisse; accablé sous ce poids,

l'organe devient inhabile à déterminer les contractions volontaires; la paralysie des membres résulte de sa compression mécanique; la cause est simple, évidente : l'opération par laquelle on évacue le liquide accumulé et l'on prévient un nouvel amas, ne l'est pas moins. L'art agit d'une manière sûre et palpable; son utilité ne sauroit être contestée, on voit clairement les rapports existans entre l'effet et la cause, entre le mal et le remède; l'essence de la maladie est parfaitement connue, on peut la définir. La nature, à laquelle appartient si souvent l'honneur de la guérison, bien loin de tendre à la procurer, ne feroit ici qu'aggraver l'état du malade, en portant plus loin l'épanchement. Il en est de même d'une luxation. Les organes ont-ils abandonné leurs rapports; obéissant à l'action des muscles, sont-ils entraînés loin de leurs cavités articulaires, au lieu de les y ramener, les efforts de la nature, c'est-à-dire, les contractions musculaires, augmentent sans cesse l'étendue du déplacement. On en pourroit dire autant des fractures, des fistules, des hernies, des tumeurs anévrismales, des concrétions calculeuses, etc. La maladie, laissée à elle-même, s'accroît sans cesse, et ne peut que s'aggraver.

Il s'agit maintenant de dire quelles sont les maladies que nous rangeons dans la classe des lésions physiques dont nous venons d'exposer les caractères généraux les plus frappans, et quoiqu'il

suffise de jeter les yeux sur le tableau pour les connoître, quelques détails explicatifs nous paroissent ici nécessaires.

Cinq ordres partagent cette première classe sous les noms de solutions de continuité, d'unions vicieuses, de déplacemens, de rétentions et de corps étrangers. Chacun de ces ordres se subdivise en plusieurs genres. Les solutions de continuité en comprennent trois, les plaies, les fractures et les fistules : on s'étonnera d'abord de n'y point trouver les ulcères, mais tout doit les exclure d'une classification générale et méthodique des maladies; d'abord ces affections sont essentiellement symptomatiques : comment séparer l'ulcère vénérien de la syphilis, le scorbutique du scorbut, l'écrouelleux des scrophules, les dartreux des dartres, les carcinomateux du cancer, en un mot, des lésions, soit organiques, soit vitales, dont l'ulcère n'est que le symptôme, pour le considérer comme une lésion essentielle et idiopathique, qui, lors même qu'elle auroit ce caractère, ce qui n'est pas, n'appartiendroit point encore à la grande classe des lésions physiques, puisqu'elle consiste dans une lésion organique ou vitale? La solution de continuité n'est ici qu'une circonstance accessoire, et presque indifférente dans le traitement, qui se compose tout entier de moyens diététiques ou pharmaceutiques, et dans lequel les moyens mécaniques ou chirurgicaux ne sont

presque d'aucune utilité. Vainement dira-t-on que, d'après le père de la médecine, qui a traité des ulcères dans un ouvrage séparé, ces maladies occupent une place distincte, et forment un département séparé dans le vaste domaine des maladies; le livre d'Hippocrate, *de Ulceribus*, jugé par plusieurs critiques indigne de ce grand maître, ne contient, pour la plus grande partie, que des recettes d'onguens, d'emplâtres et d'autres compositions pharmaceutiques; et dans les écrits des modernes, l'idée que l'on doit attacher au mot ulcère est encore si mal déterminée, que plusieurs appellent de ce nom toute plaie qui suppure. Les fractures ne diffèrent point essentiellement des plaies par rupture. Nous ne comprenons dans le genre des fistules, que les solutions de continuité produites ou entretenues par la perforation d'un réservoir ou d'un conduit excréteur.

Nous avons cru devoir restreindre à cette signification le terme de fistule auquel on a donné jusqu'à présent une acception trop générale. En effet, d'après son étymologie grammaticale, le mot fistule n'exprime qu'une forme, un accident, une manière d'être; une fistule est une solution de continuité étroite et profonde, plus ou moins longue et sinieuse, plus ou moins *semblable à une petite flûte*. Or, dans ce sens, plusieurs maladies peuvent offrir cette apparence, cette forme fistuleuse. C'est ainsi qu'une plaie, un abcès, un

ulcère, une carie, une nécrose, revêtiront fréquemment la forme de fistule. Rangera-t-on parmi les maladies ces fistules symptomatiques? mais ce seroit en multiplier indéfiniment les espèces, et tomber dans le défaut que l'école de Cos reprochoit aux médecins de Gnide, d'accroître le nombre des maladies d'une manière effrayante en décrivant chacun de leurs symptômes comme une affection particulière. Celui qui sépare de l'histoire de la carie celle des fistules que cette maladie des os entretient et détermine, pour les décrire comme une maladie particulière, tombe dans ce défaut: il ressemble au grammairien qui, se méprenant sur la valeur des mots, confondroit l'adjectif avec le substantif, et les prendroit l'un pour l'autre. Hippocrate, dans son livre des Fistules, semble attacher à cette expression le sens que le vulgaire lui donne encore aujourd'hui; il ne traite que de la fistule à l'anus, ou de choses étrangères au titre du Traité.

L'habitude de traiter des ulcères à la suite des plaies, parmi les solutions de continuité, est trop générale et trop ancienne, pour qu'on ne s'étonne point de ne les pas trouver ici à leur place accoutumée; mais non-seulement nous avons rejeté les ulcères de la classe des lésions physiques, parce que tout-à-fait différens des plaies, ils consistent en des lésions éminemment vitales; mais encore nous pensons qu'on doit les exclure d'un système général et complet des maladies. L'ulcère, en effet,

n'est jamais que le symptôme d'une autre affection, et le nosologiste qui, dans une classification méthodique des maladies, séparerait l'ulcère scorbutique, syphilitique, scrophuleux, etc., des maladies qui l'occasionnent, ressemblerait au botaniste qui, dans son système phytographique, séparerait les feuilles des arbres du tronc qui les produit. A coup sûr l'existence d'un ulcère scorbutique, vénérien, etc., est aussi essentiellement liée à celle du scorbut et de la syphilis, que celle de la feuille du chêne à l'existence de cet arbre.

L'union vicieuse des parties qui devroient être séparées pour remplir leurs fonctions, constitue un second ordre qui comprend deux genres, les simples réunions des parties naturellement divisées et les imperforations. Les maladies de cet ordre sont le plus souvent des vices de conformation que nous apportons en venant au monde. Cette circonstance presque indifférente, car elle n'exerce aucune influence, soit sur la nature de la maladie, soit relativement aux principes du traitement, a paru assez importante à quelques auteurs pour former, des maladies que nous apportons en naissant, une classe distincte sous le nom de vices de conformation, de maladies congéniales, de monstruosité; mais ces lésions consistent tantôt dans des solutions de continuité, plus souvent dans des unions vicieuses; assez fréquemment ce sont des déplacements. Quelque-

fois, enfin, elles appartiennent à la classe des maladies organiques. De même que tous les phénomènes que présente le corps humain vivant peuvent être rapportés à la sensibilité et à la contractilité comme à leur cause prochaine, et que les physiologistes, distinguant avec soin les propriétés des fonctions, n'admettent point une force ou propriété particulière pour l'explication de chaque phénomène; de même toutes les maladies consistant essentiellement en des lésions physiques, organiques ou vitales, les pathologistes qui admettent cette base fondamentale de tout système nosologique, doivent sentir qu'elle comprend tous les dérangemens dont nos organes sont susceptibles, et qu'ajouter d'autres divisions, c'est multiplier les êtres sans nécessité. Cette réflexion m'est suggérée par la lecture de l'article *Doigts* du Dictionnaire des Sciences médicales. L'auteur de cet article, M. le docteur Ph. Roux, avoue que l'on peut ranger sous quatre séries les maladies propres aux doigts; il les nomme *lésions physiques, maladies organiques*; il s'abstient de nommer les lésions vitales, tout en disant que ces maladies constituent le troisième ordre; enfin, il y ajoute les différens vices de conformation. (1)

(1) Dictionnaire des Sciences médicales, tom. x, p. 142. Je dois l'avouer, ce n'est pas sans une vive satisfaction que je vois la division fondamentale des maladies en lésions physi-

Les déplacemens forment le troisième ordre, où se trouvent les hernies et les luxations : les diverses procidences, chutes ou *prolapsus*, d'organes, peuvent être rapportées aux hernies, comme les entorses, les diastases et les diverses espèces de déviations aux luxations. En effet, si l'on peut définir les hernies, des tumeurs formées par les parties molles sorties des cavités où elles sont naturellement renfermées, les chutes de matrice avec ou sans renversement, appartiennent à ce genre de déplacement aussi-bien que les chutes du rectum. Quant au prolapsus de la paupière supérieure, de la langue, de la luette (*prolapsus palpebræ, linguæ, uvulæ*), c'est abuser étrangement du langage, que donner le nom de chutes à de semblables affections. L'organe n'a subi aucun déplacement : la paralysie du releveur de la paupière, en empêchant les mouvemens d'élévation de cette partie, l'inflammation de la luette et de la langue, en développant leur tissu, n'en opèrent point un véritable *prolapsus*. Quant à la réunion des entorses et des diastases au genre des

---

ques, organiques et vitales, implicitement admise par ceux mêmes qui en avoient d'abord le plus contesté les avantages et la solidité. L'auteur d'un gros livre imprimé sous le nom de *Nouvelle Doctrine chirurgicale*, a cru se l'approprier en ajoutant aux trois classes de lésions, des lésions chimiques, physiologiques, pathologiques, etc., etc. Ce médecin ignore sans doute que c'est en perfectionnant, et non en dénaturant une méthode, que l'on s'associe au mérite de l'inventeur.

luxations, de même qu'aux yeux de l'anatomiste les articulations ne diffèrent entre elles que par leurs divers degrés de mobilité, et que la nature passe par degrés insensibles de l'articulation immobile à celle qui permet les mouvemens les plus étendus et les plus variés; le pathologiste observe des gradations analogues entre les divers déplacemens dont elles sont susceptibles, depuis le simple tiraillement, l'allongement forcé des ligamens qui constitue le premier degré de l'entorse, jusqu'au déchirement complet des moyens de symphise, et l'abandon total des surfaces articulaires.

L'ordre des rétentions est aussi subdivisé en deux genres, suivant que les liquides retenus sont le sang lui-même ou des liquides excrétés; enfin, un cinquième et dernier ordre termine la classe des lésions physiques; il embrasse sous quatre genres les corps étrangers venus de dehors, les calculs, les poisons et les vers: ce dernier genre sert de passage naturel entre les lésions physiques et la classe des lésions organiques. Nous ne prétendons point décider entre les pathologistes qui font venir les vers du dehors, et ceux qui pensent qu'ils prennent naissance dans le corps humain. Si jamais cette question purement spéculative étoit résolue, et que l'on parvînt à constater que les germes des vers s'introduisent dans notre corps avec nos alimens et nos boissons, ils appartiendroient incontestablement

à la classe des lésions physiques. Les poisons en font certainement partie, quoique les auteurs de pathologie chirurgicale ne se soient jamais occupés des effets de leur action sur nos organes. En effet, non-seulement les substances vénéneuses sont mécaniquement introduites dans le corps, mais encore leurs effets sont fréquemment explicables par les lois de la physique et de la chimie; enfin, soit qu'on les neutralise par des réactifs chimiques, ou qu'on en provoque mécaniquement l'expulsion en excitant le vomissement, soit qu'on en émousse l'activité par l'introduction d'un liquide abondant dans les voies digestives, le traitement est rationnel; on peut apprécier ou calculer le rapport entre le remède que l'on emploie, et le mal auquel on l'oppose: nouveau trait de conformité entre les empoisonnemens et les autres maladies que nous comprenons dans la classe des lésions physiques.

La formation d'un ordre de *corps étrangers* fait cesser l'embarras où se sont trouvés la plupart des nosologistes pour classer les calculs, les poisons et les vers. Plusieurs, M. Pinel entre autres, en forment des genres anomaux, et les rangent en manière d'appendice à la suite de leur système nosologique; d'autres, comme Sauvages, leur refusent une place parmi les maladies, parce qu'il y faudroit mettre les épées, les pierres, le feu, l'air, les excréments, puisqu'il est certain que ces choses nuisent autant aux fonctions du corps que

les vers, les calculs (1). D'aussi choquantes imperfections ne peuvent être attribuées qu'à l'habitude où étoient les médecins de faire toujours abstraction des maladies qu'ils appeloient chirurgicales.

## LÉSIONS ORGANIQUES.

Les lésions organiques forment la seconde classe dans notre système nosologique; leurs caractères généraux ne sont ni moins nombreux, ni moins importans que ceux des lésions physiques.

Le terme de lésions organiques n'indique pas seulement une lésion d'organes, car alors toute maladie mériteroit ce nom. Nous entendons par lésion organique, une lésion d'organisation, une altération de structure si complète et si profonde, que l'on ne reconnoît point la nature primitive du tissu malade, ou que même il y a production de nouvelles substances, de nouveaux tissus qui n'ont rien d'analogue dans l'économie vivante. Voilà un trait bien propre à caractériser cette classe de lésions: une simple altération dans la couleur, le volume, la densité, l'arrangement des parties constituantes d'un organe, ne suffit pas pour établir une lésion organique; car plusieurs lésions vitales, les inflammations, par exemple, altèrent passagèrement et plus ou moins la structure de l'organe enflammé; mais la lésion

(1) Sauvages, Nosologie: Discours préliminaire.